



Arrêté Municipal
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC
Animation SPL activité vacances d'été
n°2026_185bis

Le Maire de **Pélussin** (Loire),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-4,

Vu l'arrêté municipal du 21 juin 2000, portant sur le parc Gaston Baty notamment l'art.8,

Vu l'arrêté municipal du 2026-185, autorisant la SPL a organisé une activité poney au le parc Gaston Baty, le 11/08/2026 ;

CONSIDÉRANT l'annulation de ces activités en raison des intempéries constatés ce 11/08/2026,

CONSIDÉRANT la demande de Mme CARRERE, pour de la SPL du Pilat Rhodanien, de reporter ces activités le 12/08/2026,

ARRÊTE

Article.1 – Les dispositions prises par arrêté 2026-185 sont reportées, à l'identique, au mercredi 12 août 2026.

Article.2 – Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- * Mme la Directrice Générale des Services de la commune de Pélussin
 - * M. Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pélussin,
 - * à la Police Rurale Pélussin,
 - * aux services municipaux,
 - * à la SPL du Pilat Rhodanien
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

A Pélussin, le 11 août 2026
LE MAIRE, André BOUCHER

